Image not found or type unknown

Droit des sociétés : l’usufruitier est-il un associé ? Maître CAHEN avocat vous répond

Actualité législative publié le **19/12/2024**, vu **770 fois**, Auteur : Jérôme CHAMBRON, petit juriste généraliste bénévole à BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA

Droit patrimonial et des sociétés : l’usufruitier est-il un associé ? Maître Murielle Isabelle CAHEN avocat vous répond

> L’usufruit, notion fondamentale du droit civil français, incarne une modalité d’exercice des droits de propriété qui permet de dissocier les prérogatives attachées à la pleine propriété d’un bien, tout en préservant les intérêts économiques de ses titulaires.

SOURCE ET DE PLUS :

https://avocat-droit-succession-cahen.fr/avant-prevoir/lusufruitier-est-il-un-associe/

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés